



Communiqué de presse

Saint-Denis
Le 2 juin 2014

Rectification du décret portant création de la réserve naturelle marine de La Réunion

Le décret n° 2014-542 modifiant le décret n° 2007-236 du 21 février 2007 portant création de la réserve naturelle nationale marine de La Réunion a été publié au journal officiel le 28 mai dernier.

Ce texte rectifie une erreur de transcription des coordonnées géographiques de la réserve naturelle nationale marine de La Réunion définissant un des quatre points délimitant la zone de protection intégrale de la Pointe des Châteaux (point BS6), rétablissant ainsi l'exacte délimitation de la réserve.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

